

Une chapelle disparue : la chapelle Saint Paul



Statue ancienne de St.PAUL-AURELIEN - Eglise de Lampaul-Ploudalmézeau

(Janvier 1991)

Histoire d'une chapellenie des sa fondation (1563) à sa fin (vers 1730)

Table des matières

- Ancienneté du culte de Saint-Paul, à Tybaol en Plougonvelin.
- Consécration et dédicace d'une chapelle dédiée à Saint-Paul et consécration de son cimetière,
- Réconciliation du cimetière de la paroisse de Plougonvelin.
- L'énigme de la fosse commune.
- Un évêque pas très catholique, Odon de Kervallan.
- Un étrange évêque qui devait finir père de famille, Roland de Chavigné.
- Baptêmes, mariages, sépultures (fin du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles).
- Du XVIII^{ème} siècle à nos jours. Le déclin et la disparition.
- Résumé en forme de conclusion.

Annexe 1 : Document de 1563 concernant l'église, la chapelle et les cimetières de Plougonvelin.

Annexe 2 : Extrait du cadastre.

Annexe 3 : Distance entre eux des différents lieux de culte de Plougonvelin.

Annexe 4 : Fac-similé de l'aveu du 3 juillet 1507.

Merci pour leur aide,

*à Messieurs les chanoines,
Jean FEUTREN †,
François FALC'HUN,
Jean Louis LE FLOC'H, archiviste diocésain.*

au Révérend Père Marc SIMON, archiviste de l'abbaye de Landevennec.

à mon ami Yves LULZAC pour qui les archives de Loire-Atlantique n'ont plus de secret.

Ancienneté du culte de Saint-Paul, à Tybaol en Plougonvelin.

Un aveu rendu au roi par **Jehan an Ostis** le **3 juillet 1507** fait mention d'un terrain situé "sur le chemin de **Kerredeuc** à la chapelle de **Monsieur Saint-Paul**"¹ (1). Cette chapelle existait vraisemblablement depuis fort longtemps. Kerredeuc est à la veille de la Révolution, en **1744**, *Kerredec-Rubabu* actuellement *Le Ru* tout court. Saint Paul-Aurélien, de l'illustre famille gallo-romaine des Aurélianus, débarqua au VI^{ème} siècle, à Ouessant, venant du pays de Galles. Il venait évangéliser le pays, et avec ses compagnons fonda des monastères à Ouessant, Lampaul-Ploudalmézeau, Lampaul-Plouarzel, puis à l'île de Batz, d'où il partit à la conquête du Léon dont il fut le premier évêque.

La route que passe actuellement devant Ty-baol est fort ancienne, peut-être une ancienne voie romaine.

Traversant le Léon en diagonale, de Saint- Pol-de-Léon à Saint- Mathieu, on l'appelle "**la Transléonarde**".

Saint-Paul au cours de ses pérégrinations dut souvent l'emprunter et c'est en mémoire de son passage que le village s'appelle Ty-baol (Typaul dans de nombreux actes) et que fut édifiée une chapelle en cet endroit qui lui fut dédiée.

Elle devait être rebâtie en **1563** grâce à la générosité de **Jean de Kerlech**.

Consécration et dédicace d'une chapelle dédiée à Saint-Paul, et consécration de son cimetière.

Un acte sur parchemin, dressé par maître **Alain Tremén**, notaire, le **20 janvier 1563**, atteste que **Jean de Kerlech**, seigneur du *Plessis-Quinquis*, est présent à la consécration d'une chapelle qu'il a fondé et doté de revenus, avec un cimetière également consacré, "qu'il a juré et fait serment devant tout le monde de gouverner et doter l'église de Saint-Paul et le cimetière de cette église de telle sorte qu'il ne soit nécessaire ni à l'évêque, ni au recteur de la paroisse, de gouverner et doter cette église...".

Jean de Kerlech était un cadet de l'illustre famille de Kerlech dont le berceau est à Ploudalmézeau et qui donna à l'abbaye de Saint-Mathieu quatre abbés, prénommés Guillaume. Il habitait le manoir du Plessis-Quinquis dont le corps d'habitation est en Ploumoguer, le colombier et la chapelle en Plougonvelin.

Il est malheureux que l'acte de fondation, différent de la consécration et de la dédicace, soit perdu car il aurait indiqué "les charges de la fondation, les conditions que devaient emplier les titulaires successifs et le montant des dotations".

C'était une **chapellenie**, c'est à dire une "*charge spirituelle pourvue d'une dotation assurée*".

Une assurance pour le fondateur d'avoir des prières pour le repos de son âme et de celles de sa famille.

Le saint patron de la chapelle est **Saint-Paul-Aurélien**, premier évêque de Léon au VI^{ème} siècle, "in capella divi Pauli Leonensis" précisent les registres paroissiaux.

Le recteur de la paroisse est **François Le Veyer** issu d'une famille noble de Plougonvelin et devait le rester, semble-t-il jusqu'à **1607** où il fut remplacé par noble **Hervé Le Trémén** originaire du manoir de même nom en Loc-Maria-Plouzané.

L'évêque appelé par le recteur de la paroisse est "**Odon de Kervalan**, d'Irlande, en tant qu'évêque de Clochare, par la grâce et la bienveillance apostolique", ce qui fait sourire quand on connaît la curieuse personnalité de cet évêque, plus ou moins en rupture de ban avec Rome.

Le début du parchemin est illisible : il devait justifier le choix du recteur de Plougonvelin qui fait appel à un évêque étranger. Une recherche permet de donner la réponse : l'évêque du siège de Saint-Pol, Roland de Chavigné n'était pas prêtre, simple clerc tonsuré, malgré cela il administra le diocèse avec fonction épiscopale. "Mais s'il pouvait exercer les pouvoirs administratifs d'un évêque, il ne pouvait évidemment pas faire les fonctions relevant aussi du pouvoir d'ordre, puisqu'il ne l'avait pas reçu : la consécration d'une église relevait de ce pouvoir. Il fallait donc faire appel à un évêque étranger". Sa résignation est de fin d'année 1563.

1 Archives de Loire-Atlantique B 1020-9. (Photocopie à l'annexe 4).

Réconciliation du cimetière de la paroisse de Plougonvelin

La longue cérémonie de la consécration et de la dédicace est décrite, avec ses détails, selon le rite du pontifical romain, et "Le seigneur évêque concède en ce lieu quarante jours d'indulgence à tous ceux qui feront des aumônes en faveur de cette église."

Comme le recteur avait un évêque sous la main, il est également procédé à la réconciliation du cimetière de la paroisse. On ne trouve aucune indication sur la pollution religieuse du cimetière, peut-être effusion de sang au cours d'une bagarre. Un cimetière était consacré solennellement par un évêque ; la violation ou profanation suspend provisoirement les effets de la consécration (crimes de sang, actes impies, sépulture d'un infidèle...). La réconciliation est l'ensemble des rites sacrés par lequel un lieu sacré, profané, est purifié et rendu à sa destination primitive.

L'annexe 1 reproduit in extenso le texte du manuscrit avec sa cote d'archives.

L'énigme de la fosse commune.

En 1963, lors de la rectification du chemin menant, à Tybaol (plan de situation à l'annexe 2), quand le bulldozer éventra la parcelle dite "**Liors ar garout**" (n°921 de la feuille B3 du cadastre de 1841), à proximité de la ferme de Tybaol, il mit à jour, me raconta un témoin, de nombreux restes de squelettes humains en désordre, sans aucune traces de sépulture ordonnée, ni de pierres tombales. Ces os étaient fort anciens car au contact de l'air, ils se désagrégèrent très rapidement par dessiccation.

La toponymie ne donna aucune indication : **Liors ar garout** est une déformation de Liors ar garrhent, le jardin de la route carrossable.

Il est difficile d'admettre qu'il n'existe pas un lien entre ce charnier et la chapelle Saint-Paul distante de 340 mètres environ.

Lors des grandes épidémies, comme la peste, on enterrait les morts en dehors des cimetières paroissiaux et "la qualité des sépultures souffre d'une hâte bien compréhensible".

Une monographie de l'**abbé Mingant**, conservée aux archives paroissiales de Loc-Maria-Plouzané, nous raconte "qu'en **1640** les habitants de Plouzané et de Loc-Maria furent frappés du plus cruel des fléaux, la peste. Cette maladie commença par le village de Kergreust le 12 juin 1640. S'étendant dans le reste de la paroisse, elle s'y maintient jusqu'au **21 mars 1643**. Elle moissonna 175 personnes".

C'est alors que l'on bâtit sur un cimetière provisoire la chapelle Saint-Sébastien qui existe toujours.

Un acte du **27 septembre 1640** fait mention de la peste à Ploumoguier. Cette paroisse fut si éprouvée que l'accès de l'église fut interdit par crainte de contagion.

Plougonvelin, touchant ces deux paroisses, ne fut certainement pas épargné ; malheureusement les registres de sépultures de 1640-1643 ont disparu. Dans le silence des textes on ne peut faire que des suppositions.

On peut raisonnablement penser que le charnier de Tybaol servit à inhumer les pestiférés de Plougonvelin lors de la grande épidémie de 1640. L'endroit s'y prête : éloigné du bourg, le long d'un chemin carrossable traversant la commune, avec en fin de parcours la bénédiction d'un chapelain habitant tout à côté.

Un évêque pas très catholique : Odon de Kervalan.

Odon de Kervalan, un nom pourtant bien breton, s'appelait en réalité Odon O'Cervallan ou suivant un autre texte Aodo O' Ceathallain ; il est nommé par le pape évêque de Clogher (Clochare à la bretonne) en Irlande en **1535**.

Le moment était mal choisi car c'était l'année où le roi d'Angleterre, Henri VIII rompt avec l'église catholique et devint chef de l'église d'Angleterre.

Comme Clogher était en dehors de la principale zone d'influence anglaise, notre prélat hésite, biaise, cherche un compromis et après bien des atermoiements "rendit ses bulles au représentant du roi et continua d'exercer les fonctions épiscopales en vertu d'une confirmation royale". Il était devenu anglican.

Entre temps, Raymond Mac-Mahon, lorgnant le siège, "au prix de faux rapports à Rome" prétend Odon, obtient du pape la mise en disponibilité de l'évêque en place, et presque immédiatement sa nomination comme évêque catholique du siège épiscopal. Il y eut alors dans ce diocèse de Clogher deux séries d'évêques, les uns catholiques, les autres protestants.

En 1546, le roi d'Angleterre nomma un nouvel évêque anglican sur le siège de Clogher : on ne sait si Odon s'enfuit prudemment ou s'il fut renvoyé. Et c'est peut-être à cette date, le climat devenant malsain, qu'il émigra en Bretagne.

On était en plein concile de Trente qui remettait de l'ordre dans l'église catholique, aussi l'on n'était pas encore très regardant, et il put ainsi, à partir de 1554, louer ses services comme évêque dans le diocèse de Léon, car le titulaire du siège, Roland de Chavigné, n'étant pas prêtre, ne pouvait assurer les fonctions épiscopales, et devait se contenter d'administrer le diocèse².

Un étrange évêque qui devait finir père de famille : Roland de Chavigné.

En 1554, **Christophe de Chavigné** après 33 ans d'épiscopat au siège de l'évêché de Léon, vieilli, octogénaire, malade de la gravelle, résigne son évêché en faveur de son petit neveu Roland de Chavigné, ne voulant pas que le fructueux bénéfice de l'évêché de Léon quitte la famille. Il se retire, fortune faite, dans sa terre des Sept-Saints en Normandie.

On peut s'étonner de voir un évêque normand sur un siège breton en contradiction avec l'acte d'union de la Bretagne avec la France de 1532. "Les Etats protestèrent à maintes reprises contre ces nominations d'évêques étrangers, le roi se contentant de répondre qu'ils n'avaient pas lieu de se plaindre parce que des bretons recevaient des évêchés en France".

La résignation d'un évêché en faveur d'un petit neveu est très choquante et donnait suite à de nombreux abus. Les propriétaires d'un office pouvaient le résigner à qui ils voulaient.

Le siège de Saint-Pol était d'un rapport somptueux et assorti du titre de comte avec les nombreux droits féodaux de la seigneurie (minage, mouture, dîmes seigneuriales, cheffentes...), un revenu annuel de 125 820 livres net deux cents ans plus tard³.

Roland de Chavigné quand il fut pourvu de ce fabuleux bénéfice n'avait que 22 ans car né le 5 mai 1532, et simple clerc tonsuré, administra le diocèse avec fonction épiscopale. "Il n'avait pas reçu, dit son biographe, les ordres sacrés et ce n'était que grâce à un fâcheux abus, consacré malheureusement par l'usage du temps, qu'il était ainsi devenu détenteur d'une charge épiscopale".

Son frère aîné, Louis de Chavigné, meurt sans enfant de sa femme Claude de Bouillé.

Roland pour assurer une descendance à la famille se dévoue, peut-être pas fortune faite, mais ayant, accumulé de confortables économies, pour convoler en justes noces.

Ayant le sens de la famille, il résigne son riche évêché en faveur d'un de ses parents, Roland de Neufville qui fut un saint prélat, mort en odeur de sainteté⁴.

En 1564 Roland de Chavigné épouse Françoise Lesné richement dotée des terres et seigneurie de Collières près Domfront.

On peut suspecter qu'il se laissa gagner par l'hérésie protestante car la famille Lesné était composée de farouches huguenots.

Son biographe espère que le souvenir de la générosité du grand-oncle Christophe l'aura retenu sur la pente glissante... Il devait mourir en décembre 1572.

Baptêmes, mariages, sépultures. (Fin du XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle).

La paroisse de Plougonvelin comprenait une trêve, **Lochrist**, où résidait le recteur, le Conquet avait un vicaire qui pouvait officier dans l'église Saint-Christophe. La paroisse minuscule de Saint-Mathieu était une enclave.

L'annexe n°3 montre pour le service du culte l'intérêt de la position de la chapelle Saint-Paul à une époque où l'on se déplaçait à pied dans des chemins qui, l'hiver, étaient des fondrières.

² *Hierarchia Catholica mediae aevi... Volumen tertium, page 186. Bibliothèque de l'évêché de Quimper. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, colonne 4 et 6. Bibliothèque de l'abbaye de Landevennec.*

³ *Monseigneur de la Marche, évêque comte de Léon (1729-1806), par l'abbé Kerbiriou. Le Goaziou éditeur. 1924, page 121.*

⁴ *Christophe et Roland de Chavigné, évêques de Saint Pol (1521 à 1562). Une famille originaire du Bas-Maine, par le marquis de Beauchêne, compte rendu dans le 51^é congrès de l'Association bretonne, tenu à Saint-Pol-de-Léon en 1911, page 97 à 120.*

Il y a 4,4 km de la chapelle Saint-Paul à l'église paroissiale de Plougonvelin.

Il semble que le village devait être assez important si l'on en juge par l'appellation de **bourg de "Ty-Paul"** rencontré dans le terrier de la réformation de **1668** au chapitre des héritages possédés par Guillaume Larnour et consorts le 24 septembre 1681⁵.

Il y avait même une taverne.

Il y avait aussi de **1751 à 1770** une sage femme, Isabelle Lulzac, épouse de Jean le Gall qui était une calamité, une vraie faiseuse d'anges. Le dépouillement des registres paroissiaux de l'époque font état de 17 enfants décédés et ondoyés par Isabelle !⁶.

(A) Au religieux, le dépouillement des registres paroissiaux de Plougonvelin⁷ donne le nom de deux chapelains :

- 1598 Guillaume Gourchant,
- 1660-1666 Jean Amice (diacre en 1658).

Dans la période 1585-1667 : 14 mariages célébrés à la chapelle Saint Paul, avec de nombreuses lacunes dans les registres.

En 1598 : L'usage de sonner les cloches à l'occasion des baptêmes est attesté par un acte du 17 septembre 1598, le baptême de Marie Colleau, où le vicaire Jean Measgoff note qu'aussitôt après la cérémonie, il y eu une sonnerie de cloches.

La chapelle possédait donc un clocher et des cloches.

- En 1646, le 12 septembre un grand mariage entre nobles du coin : noble Michel Kernatous seigneur de Berbouguis et demoiselle Marie Kerannou, dame de Gouletquear sont mariés par le vicaire de la paroisse Olivier Cleirec.
- En 1685, quatre inhumations dans le cimetière de la chapelle contre 26 dans celui de l'église paroissiale.

(B) de la trêve de Lochrist-Le Conquet⁸

Les registres de sépultures, mariages, naissances entreposés à la mairie du Conquet sont très complets.

- En 1629-1632, plusieurs inhumations.
- En 1655, depuis une vingtaine d'années on ne signalait plus d'inhumation.

3 coup sur coup.

- En 1669, une inhumation "à la chapelle de Saint-Paul située sur les limites de la paroisse où de tradition ancienne on fait enterrement".

Puis suite ininterrompue de mariages et d'inhumations jusqu'à 1698. A partir de cette date la chapelle n'a plus d'activité paroissiale.

Du XVIII^{ème} siècle à nos jours : le déclin et la disparition.

Les Kerlech, fondateurs de la chapelle se sont éteints. Le dernier "François de Kerlech, seigneur du Plessis et Tréziguidy... laissa de sa femme Marie de Bodigneau une prospérité éteinte dans Kermoyan à la fin du XVIII^{ème} siècle"⁹

En **1725**, la chapelle existait encore ainsi qu'en témoigne un aveu du **12 février 1725** de **René de Kermoyan**, seigneur de Tréziguidy et du Plessis où des droits honorifiques (blasons, banc seigneurial, tombeau) sont mentionnés "dans l'église de Plougonvelin, dans la chapelle Saint-Paul à Plougonvelin, dans l'église de Saint-Mathieu-de-fin-de-terre (une tombe de marbre noir) ...". Le manoir est dit ruiné. Le délabrement de la seigneurie explique la disparition progressive de la chapellenie

5 Archives de Loire Atlantique B 1054, f 312 r.

6 Recherches faites par Yves Lulzac.

7 L'étude des registres paroissiaux de Plougonvelin a été faite au début du siècle par l'abbé Mingant, recteur de Loc-Maria Plouzané. Une copie est aux archives paroissiales.

8 Archives du Finistère - Fonds Dujardin 39 J 3.

9 Louis Le Guennec - Brest et sa région. Rubrique Ploumoguier.

En **1741**, **Marie de Kermoysan**, la fille du précédent mort le 24 avril de cette année, habitant Nantes, rend aveu au roi le 2 octobre 1741 pour ses biens en Basse-Bretagne qui semblent complètement abandonnés : le manoir du Plessis "avec les vestiges d'une grande maison ruinée, un vieux colombier, une ancienne chapelle dédiée à Saint François..."¹⁰.

La chapelle Saint Paul ne doit pas être en meilleur état que l'habitation de la famille fondatrice.

Un *pouillé* de Léon, l'état des bénéfices du diocèse, constate la *disparition complète de la chapellenie aux alentours des années 1780*. A Plougonvelin, hors la paroisse de Saint-Mathieu et la trêve de Lochrist-Le Conquet, il n'est mentionné que les chapelles **Saint-Jean et Saint-Yves**, réunies par ordonnance le 5 juin 1774. Ce double bénéfice était attribué depuis 1771 à l'abbé Drévès qui devait finir tragiquement le 24 mai 1794.

A la **Révolution**, dans l'état des biens du clergé dans le district de Brest, on lit, en possession des religieuses de Saint Thomas de Villeneuve, 2 *métairies* à Tybaol dont l'une comprenait le lieu de l'ancienne chapelle.¹¹.

Les religieuses de Saint Thomas de Villeneuve géraient le Refuge royal de la marine à Brest, mi-maison de retraite pour les vieux marins, mi-maison de force ou pénitencier pour les filles de joie. En mars 1727, les recteurs de Brest se plaignaient au roi des désordres causés par les filles de mauvaise vie "abandonnées au vice et gâtées de maladies les plus honteuses, et par la faute de qui, disaient-ils, Dieu est offensé, le roi mal servi, le prochain scandalisé, les familles troublées...".

Le Refuge royal ou Madeleine fut supprimé au mois de septembre 1792 par application de la loi sur les maisons religieuses et ses biens vendus comme biens nationaux.¹²

Par quelle ordonnance les biens en déshérence de la chapellenie, ou ce qu'il en restait, ont-ils été attribués à l'œuvre du Refuge ?

En **1841** est établi le *cadastre de Plougonvelin*. On peut y voir l'enclos du cimetière "Ar Verret" avec un calvaire représenté (parcelle 723, de la feuille B3). Le cimetière est désaffecté, car classé "terre labourable". Une vieille personne raconte qu'en cet endroit la charrue met à jour des débris de pierres tombales. Un bâtiment d'exploitation de la ferme de Tybras était le logement du chapelain : on l'appelle encore le presbytère.

Résumé en forme de conclusion.

Une chapelle vraisemblablement très ancienne, dédiée à Saint-Paul-Aurélien est attestée en **1507**, à **Tybaol**.

En **1563**, Jean de Kerlech, le seigneur du Plessis-Quinquis la rebâtit et la dote.

Il y avait un clocher avec des cloches, un enclos de cimetière avec un calvaire encore existant en 1841, une maison pour le chapelain qui sert actuellement de soue à cochons à la ferme de Tybras (le nom de Tybras, la Grande maison est récent et donné en raison de l'importance relative de l'habitation du chapelain.).

A la fin du XVI^{ème} siècle et pendant le XVII^{ème} siècle, la chapelle a une activité importante : baptêmes, mariages et sépultures.

Dès **1700**, c'est le déclin lié à la disparition de la famille de Kerlech.

10 Archives de Loire Atlantique B 1020

11 Archives diocésaines de Quimper 11 AA 1

12 Philippe Henwood. *Le Refuge royal de la marine à Brest*.

ANNEXE 1

Document de 1563 concernant l'église, la chapelle et les cimetières de Plougonvelin.

Les premières lignes sont illisibles, à part quelques mots. Elles devaient contenir :

- Le rappel du pouvoir ordinaire de l'évêque de bénir, consacrer... les églises.- La mention de la qualification de l'évêque irlandais de Clochare, Odon, en raison de l'appel à lui adressé en due forme.

A partir de la 4^{ème} ligne... la consécration au vicaire et ordinaire du diocèse de Clochare, appelé par eux (pour accomplir) la consécration et la dédicace des églises et cimetières du diocèse et... dans les églises et cimetières selon le rituel et l'ordonnement des évêques ... (Odon) a été appelé par messire François Le Voyer, recteur de la paroisse de l'église de Plougonvelin, et messire Jean de Kerlech, seigneur temporel de Plessis et de la chapelle ou église de Saint-Paul, située en cette paroisse. Attendu qu'il y avait nécessité de réconcilier le cimetière de cette paroisse, et de bénir et dédier l'église de Saint-Paul et son cimetière situés dans cette paroisse.

J'ai béni et dédié l'église ou chapelle de Saint-Paul et le cimetière de cette chapelle, et j'ai réconcilié le cimetière de l'église sus-dite de Plougonvelin, et j'ai demandé à maître Alain Tremen et à plusieurs autres d'apposer avec moi leur signature manuscrite sur ce présent document, afin qu'il soit porté à la connaissance de tous que : En l'an (après la nativité du Seigneur) mil-cinq-cent-soixante-trois, au vingtième jour du mois de janvier, durant le pontificat de notre très saint Père en Jésus-Christ, et notre chef, le seigneur Pie (Pie IV, 1559-1565) par ordre de la divine providence, en l'an (laissé en blanc, sans doute "quatrième" de son règne)

En présence de moi-même, notaire, prêtre, et des témoins sous-signés convoqués et priés, étant également présents en personne les vénérables messire François Le Voyer, recteur de l'église paroissiale et de la paroisse de Plougonvelin, et messire Jean Kerlech, seigneur temporel du Plessis et de la chapelle ou église Saint-Paul dans ladite paroisse.

Ceux-ci m'ont demandé, à moi soussigné, que soient faits et à eux donnés, un ou plusieurs exemplaires du (ou des) documents concernant la consécration et la dédicace de la dite chapelle Saint-Paul, (de la paroisse mentionnée ci-dessus), du cimetière de la même chapelle, et la réconciliation du cimetière de l'église paroissiale, par le révérend pontife Odon de Kervallan, d'Irlande, en tant qu'évêque de Clochare par la grâce de Dieu et la bienveillance du siège apostolique concernant aussi les indulgences concédées par le même évêque, à savoir quarante jours d'indulgences au jour anniversaire de la dédicace, à quiconque apportera une offrande à l'église sus-dite.

Les mêmes ont demandé et prié l'évêque que :

- par le chant des sept psaumes (de la pénitence) devant la porte de l'église, par la bénédiction du sel et de l'eau, l'aspersion, par cette eau de l'intérieur et de l'extérieur de l'église à trois reprises,
- par la bénédiction de l'autel de l'église par l'encensoir contenant de l'encens en feu,
- par l'imposition de l'encens et sa combustion sur les croix de l'autel,
- par l'imposition du Saint-chrême et de l'Huile-sainte sur les mêmes croix,
- par l'aspersion de l'eau bénite faite sur les cimetières, vers l'est, vers l'ouest, vers le sud et vers le nord,
- par la célébration de la messe dans la chapelle,
- et par toutes les autres actions requises pour la bénédiction et la dédicace de la chapelle appelée église de Saint-Paul et de son cimetière, de même que pour le cimetière de l'église, (qu') il bénisse et dédie en notre présence et sans la moindre opposition.

Et le dit Jean Kerlech a juré et fait serment, devant tout le monde, de gouverner et doter l'église de Saint Paul et le cimetière de cette église de telle sorte qu'il ne soit nécessaire ni à l'évêque, ni au recteur de la paroisse, de gouverner et doter cette église ; il y fera tout ce qui est de droit selon la coutume et l'usage dans sa "patrie".

Et le seigneur évêque concède en ce lieu quarante jours d'indulgences à tous ceux qui feront des aumônes en faveur de cette église.

Ce document a été fait, étant présents en ce lieu les témoins pour ce convoqués : (...) Maguer Yves, devant le prêtre soussigné, l'an et le jour indiqués. Ils ont reçu les marques (signatures), de sa propre main, du dit seigneur évêque.

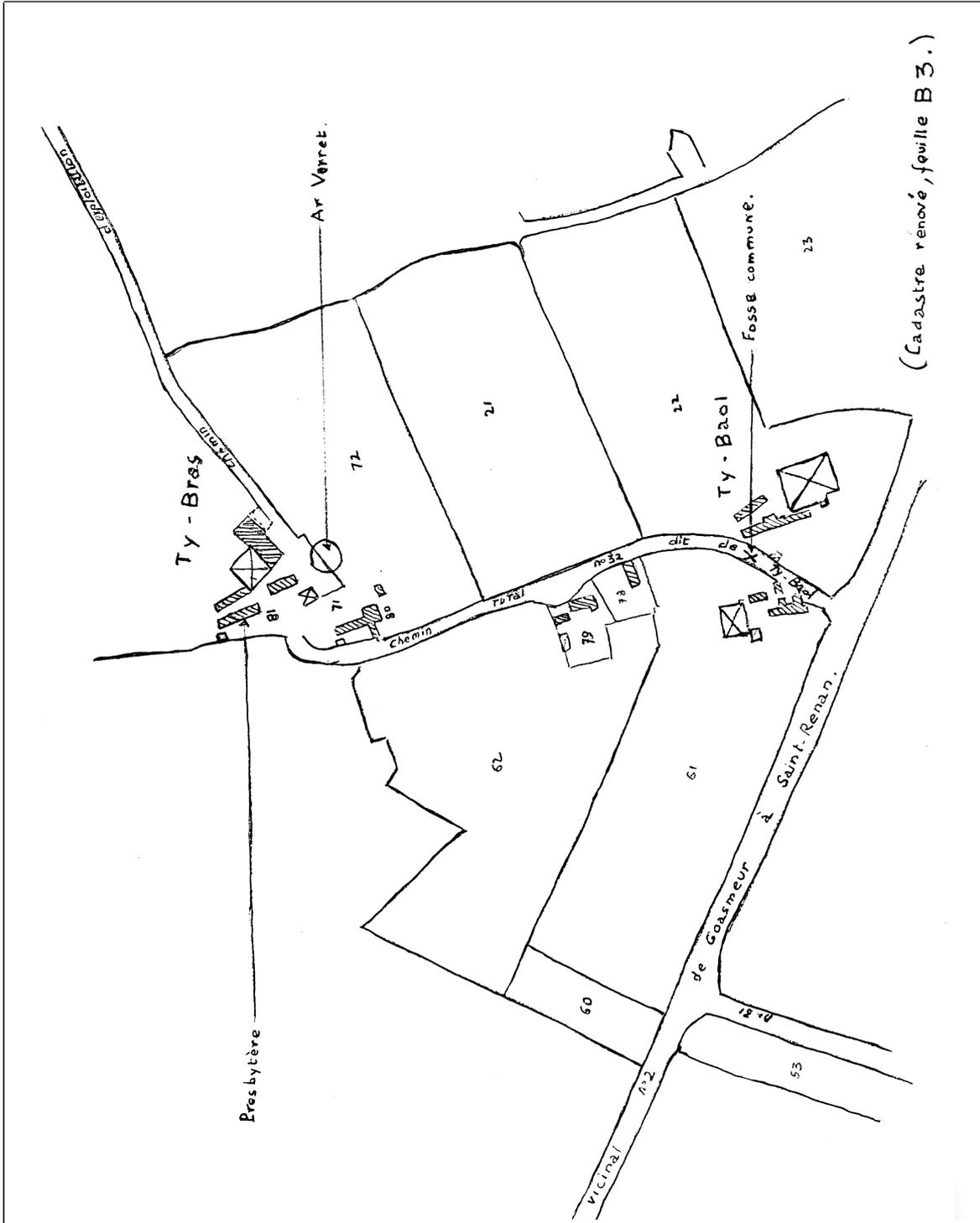
J'authentifie l'interligne : per impositionem olei in crucibus. (par l'imposition de l'huile sur les croix).

Odon, évêque de Clochare, de sa propre main.

* Au coin, à droite, en un lieu mal gratté du palimpseste, on trouve, très visible, le paraphe du notaire. Et une notation commençant par "ego Clemens". Probablement l'attestation du droit perçu par le notaire pour la rédaction du document.

• Le manuscrit est aux archives du Finistère 187 G 3. Le lecteur est l'abbé Feutren, aujourd'hui décédé. Le traducteur est l'abbé François Falc'hun, ancien professeur de droit canon au séminaire de Quimper.

Annexe 2



Annexe 3

